Le Questionnaire-Santé est confidentiel, seule l'attestation est à remettre au club.

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ 2018
RENOUVELLEMENT DE LICENCE FEDERATION FRANÇAISE DE VOILE

Ce questionnaire de santé s'adresse aux pratiquants renouvelant leur licence au sein de la Fédération Française de Voile et ayant déjà présenté l'an dernier un certificat médical.
Il permet de savoir si vous devez fournir un nouveau certificat médical.
Il est confidentiel, et seule l'attestation est à remettre au club.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON *Les réponses formulées relèvent de votre seule responsabilité*	**OUI**	**NON**
Durant les 12 derniers mois :		
1. Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2. Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise?	☐	☐
3. Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4. Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5. Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6. Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour :		
7. Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc…) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8. Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9. Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐

<u>Si vous avez répondu NON à toutes les questions :</u>

Il est constaté que vous n'avez pas de contre-indication à la pratique de la voile. Vous n'avez donc pas besoin de présenter un nouveau certificat médical et **pouvez simplement remplir l'attestation dédiée, en ligne dans votre Espace Licencié (sauf pour le licencié mineur), ou dans votre club**.

<u>Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :</u>

Vous devez consulter un médecin et lui présenter le questionnaire de santé.
La pratique de la voile sera subordonnée à la présentation d'un certificat médical.